

N° 2023-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 06 JUIN 2023**

N° 2023-61

Annulations et réductions Antérieures OM

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présdnté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2022.
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le **budget OM** s'élèvent à **250 € pour les annulations** et **183,33 € pour les réductions**. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat 25 mai 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
SAINT BARTHELEMY	PACIOS Alicia	2022-052-003582	50€
FAUCOGNEY	LECLERC Stéphanie	2022-221-006478	100€
MELISEY	JACQUET Océane	2022-232-008413	100€
Total des Annulations Antérieures OM			250€

Certificat 25 mai 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
BELMONT	PHEULPIN GILBERT	2022-215-005745	50 €
MELISEY	JACQUET OCEANE	2022-079-004883	50 €
TERNUAY	TUAILLON	2022-053-003968	25 €
	JEANNINE	2022-238-010206	25 €
MELISEY	DA SILVA Domingos	2023-026-002870	33.33€
Total des Réductions Antérieures OM			183.33 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

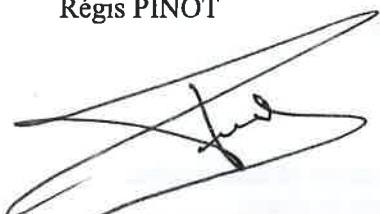
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 06 JUIN 2023**

N° 2023-62

OM : Annulations et réductions 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présidenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations d'un montant de 1 100.00 € et la réduction d'un titre pour un montant de 466.66 € émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2023.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

Certificat 03 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MELISEY	BROZ Pavel	2023-026-002750	75€
MELISEY	SCHICK Amandine	2023-026-003124	125€
MELISEY	GRANDVOINET Jacqueline	2023-026-003040	50€
LA LONGINE	ROUSSELOT Serge	2023-020-002287	75€
MELISEY	JACQUET Océane	2023-026-003089	100€
MELISEY	HENRY Alexis	2023-026-003080	50€
FRESSE	BERETTA Jacques	2023-016-001301	100€
CORRAVILLERS	GRANDMOUGIN Henri	2023-012-000703	50€
SERVANCE	TACHET Christiane	2023-027-003597	50€
FAUCOGNEY	LECLERC Stéphanie	2023-015-001156	100€
MELISEY	MILLOT Christelle	2023-051-005163	125€
FAUCOGNEY	BRUSTLE Georg	2023-041-004957	75€
BELONCHAMP	DA SILVA Domingos	2023-010-000461	50€
MELISEY	MARTIN Denis	2023-026-003211	75€
Total des Annulations OM			1100 €

Réductions :

Certificat 03 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
LA PROISELIERE	D'ENTRAYGUES Sacha	2023-047-00572	66,67€
TERNUAY	CHEVALLEY André	2023-031-004674	50€
TERNUAY	TUAILLON Jeannine	2023-031-004883	50€
FRESSE	GUILLIER Jean Pierre	2023-016-001483	25€
MELISEY	RICHARD Sébastien et FINANCE Céline	2023-026-003408	50€
BELMONT	PHEULPIN Gilbert	2023-009-000424	50€
SAINT BARTHELEMY	BALLAND Bernard	2023-055-005264	25€
SAINT BARTHELEMY	GIBOULET Nicole	2023-030-004339	50€
SAINT BARTHELEMY	GIBOULET Marcel	2023-030-004338	50€
BELONCHAMP	MARQUES PINHEIRO Georges	2023-010-000528	16,66€
LA ROSIERE	GALMICHE GINETTE	2023-023-002453	33,33€
Total des réductions OM			466,66€

Après délibération, le Conseil Communautaire,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230606-2023_63-DE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230606-2023_63-DE



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 21 DECEMBRE 2022**

**N° 2023-63
 Décision budgétaire modificative n°1 BUDGET GENERAL**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°1, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Afin d'augmenter le chapitre 67 Charges spécifiques un virement de crédit et nécessaire du compte 617 Etudes et recherches pour un montant de 1 340.00 €

Il est proposé d'effectuer des mouvements de crédit dans les chapitres 67 Charges de personnel et du chapitre 011 Charges à caractère général.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617-01 : Etudes et recherches	1 340.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 340.00 €	
D 673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 340.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		1 340.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget CCME, exercice 2023 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2023

N° 2023-64 Décision budgétaire modificative n°1 BUDGET ANNEXE GYMNASE DE MELISEY

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Annexe Gymnase de Melisey n°1 de l'exercice 2023, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé d'effectuer l'opération comptable suivante, afin d'augmenter le compte 002 pour un montant de 4 800.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Opération effectuée : virement de crédit de 4 800.00 € du compte 002 résultat de fonctionnement reporté au profil du compte 1068 Excédent de fonctionnement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023-321 : Virement à la section d'investissement	4 800.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	4 800.00 €	
R 002-321 : Résultat de fonctionnement reporté	4 800.00 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	4 800.00 €	
R 021-321 : Virement de la section de fonctionnement	4 800.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 800.00 €	
R 1068-321 : Excédents de fonctionnement capitalisés		4 800.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		4 800.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe gymnase de Melisey, exercice 2023 mentionné dans le tableau ci-dessus

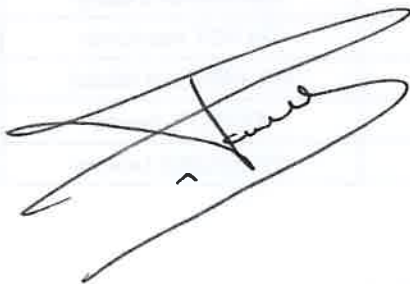
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Communauté de Communes
 1000 Étangs
 14, Place du Marché
 70270 MELISEY

N° 2023-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2023

N° 2023-65

Annule et remplace délibération 2023-11
Affectation du résultat de l'année 2022
Budget Gymnase des 1000 Etangs de Melisey

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présidenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif GYMNASSE 1000 ETANGS
MELISEY de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 88 365.86 €
- Un déficit d'investissement de : -15 550.22 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 69 295.64 €

Report en Investissement au D 001 : 15 550.22 €

Au compte 1068 : 19 070.22 €

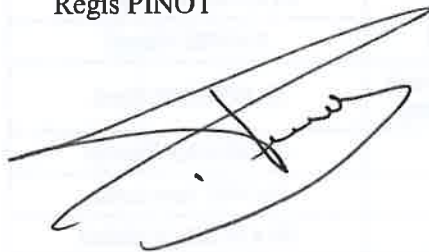
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 juin 2023**

**N° 2023-66
Décision budgétaire modificative n°1 BUDGET ANNEXE OM**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Annexe OM n°1 de l'exercice 2023, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé d'effectuer l'opération comptable suivante, afin d'augmenter le compte 1641 pour les Emprunts en cours pour un montant de 400.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Opération effectuée : virement de crédit de 400.00 € du compte 2188 Immobilisations corporelles au profil du compte 1641 Frais bancaires.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		400.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		400.00 €
D 2188 : Autres	400.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	400.00 €	

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe OM, exercice 2023 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
 1000 Étangs
 14, Place du Marché
 70270 MELSEY

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 juin 2023

**N° 2023-67
 Attribution d'une subvention
 « Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présidenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil Communautaire a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de St-Barthélemy, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (menuiseries extérieures, isolation combles et toiture, VMC, ventilation) d'un montant estimatif de 24 366.99 HT entre dans les critères d'attribution.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Madame Jacqueline LOMBARD**, 7 chemin du moulin des oiseaux 70 270 SAINT-BARTHELEMY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

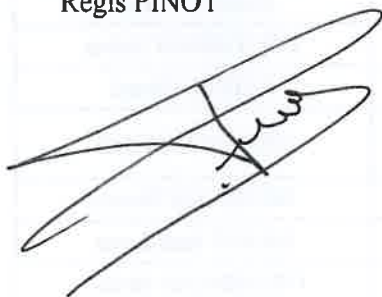
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Communauté de Communes
1000 Étangs
1 place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 juin 2023

**N° 2023-68
 Attribution d'une subvention
 « Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présdnté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de Servance-Miellin, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (remplacement chaudière) d'un montant estimatif de 21 666.30 HT entre dans les critères d'attribution.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Madame Simone PHEULPIN**, 7 Les Evaudois 70 440 SERVANCE-MIELLIN au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 juin 2023**

**N° 2023-69
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil Communautaire a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de La Bruyère, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (menuiseries extérieures, isolation combles et toiture, VMC, ventilation) d'un montant estimatif de 52 575.33 HT entre dans les critères d'attribution.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Monsieur Bernard BASS**, 2 route de la fouillotte 70 280 LA BRUYERE au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

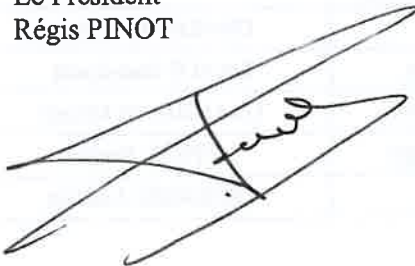
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 juin 2023**

**N° 2023-70
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présidenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil Communautaire a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de Melisey, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (pompe à chaleur) d'un montant estimatif de 34 862.33 HT entre dans les critères d'attribution

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Madame et Monsieur Yves GRANDGRARD**, 4 résidence les érables 70 270 MELISEY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

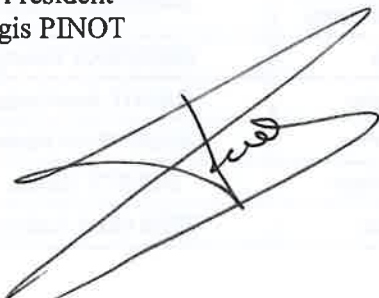
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 juin 2023**

**N° 2023-71
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de Fresse, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (menuiseries extérieures, remplacement chaudière, isolation combles et toiture, VMC, ventilation) d'un montant estimatif de 24 366.99 HT entre dans les critères d'attribution.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Madame Flora DESQUIREZ**, 7 chemin du moulin des oiseaux 70 270 FRESSE au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

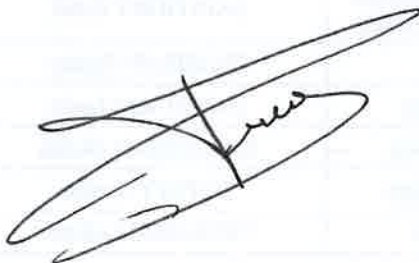
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 juin 2023**

**N° 2023-72
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présidenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil Communautaire a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de Melisey, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (menuiseries extérieures, isolation combles et toiture, VMC, ventilation) d'un montant estimatif de 25 829.36 HT entre dans les critères d'attribution.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Monsieur Matthieu LAROCHE**, 25 route de Faucogney 70 270 MELISEY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

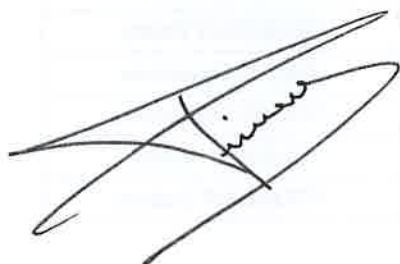
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 06 juin 2023**

N° 2023-73

Micro-crèche de Servance-Miellin : Plan de financement

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Lors de la présentation de l'Avant-Projet Définitif en avril 2023, le maître d'œuvre a réactualisé le coût de la micro-crèche de Servance en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation du coût des matériaux.

Initialement prévu à hauteur de 513 000 € HT, le coût revu à la hausse serait dorénavant de 618 000 €.

Le nouveau plan de financement serait donc le suivant :

- CAF : 220 000 € (36%)
- Contrat PACT II : 124 000 € (20%)
- DETR : 124 000 € (20%)

Reste à charge CCME : 150 000 € (24%)

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- ADOpte le nouveau plan de financement
- AUTORISE le Président à solliciter les financements

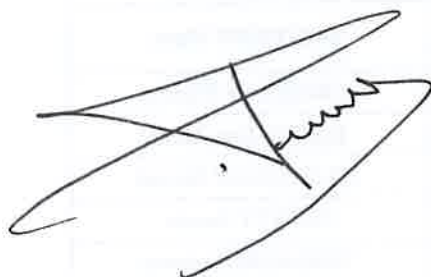
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2023

N° 2023-74

Etang : plan de financement de la vidange et premiers travaux

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présidenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VULLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Coûts vidange et premiers travaux :

- Vidange des 3 étangs : 39 100€
- Premiers travaux suite à vidange : 22 000€
- Prestation Ingénierie 70 : 8 897€

Plan de financement :

* Pour la vidange et la nature des travaux à mener suite à cette dernière :

- Agence de l'eau RMC : 50 %
- Conseil départemental 70 : 10 à 20 %
- Région BFC : 10 à 20 %

(TTS max 80%)

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTÉ** le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements

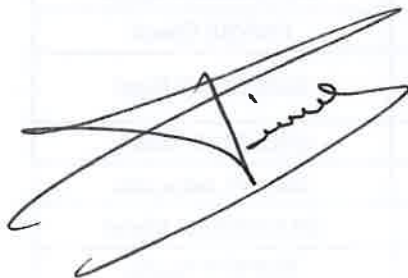
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2023

N° 2023-75

**Participation financière des communautés de communes à la mise en
 place de la GEMAPI sur le Bassin Versant de La Lanterne et de la mise à
 disposition du technicien sur le SAGE**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présidenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Deux conventions de partenariat vont être signées entre le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL) et la CCME

La première vise à la constitution d'un EPAGE avec une participation financière demandée à la CCME à hauteur de **473,72€**.

La deuxième organise l'animation de la CLE du Sage de la Nappe du Breuchin : une participation financière est demandée à la CCME à hauteur de **1296,95 €**.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-**AUTORISE** le Président à signer les deux conventions

-**DIT** que les sommes à verser sont au Budget Général 2023 de la CCME

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 JUIN 2023**

N° 2023-76

Extension du périmètre du SMAL

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présdnté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL) a lancé une étude de préfiguration de la compétence GeMAPI à l'échelle du bassin versant de la Lanterne.

Elle conclue à l'extension du périmètre du SMAL à trois autres EPCI situés sur le bassin versant de la Lanterne : la communauté de communes de Mille Etangs, la communauté de communes Porte des Vosges Méridionales et la communauté d'agglomération d'Epinal et aux territoires de communes adhérant aux EPCI actuellement membres du SMAL situés sur le bassin versant de la Lanterne

A terme, il est prévu que le syndicat prenne la qualité d'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).

L'intégration des nouveaux EPCI sera opérée en deux étapes successives :

- Extension du périmètre du SMAL
- Modification des statuts du SMAL

L'organisation de la procédure en deux étapes permet aux nouveaux EPCI de délibérer sur la modification des statuts du SMAL. Ils intégreront dans un premier temps le SMAL aux conditions fixées par les statuts actuels.

Il est rappelé que conformément à l'article L. 5224-27 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent également donner leur accord préalablement à une telle adhésion. Cet accord est donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Il est demandé de désigner par anticipation les 2 délégués qui siégeront au comité syndical dans les conditions prévues à l'article II.1 des statuts actuels.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-DE DEMANDER l'adhésion de la communauté de communes des 1000 Etangs au SMAL dans un premier temps dans les conditions actuellement prévues dans les statuts et dans un deuxième temps dans les conditions d'évolution du syndicat telles que figurant en annexe ;

-DE DESIGNER Mr HEMANN comme délégués titulaires et MR SIGUST comme délégué suppléant représentant la communauté de communes des 1000 Etangs au sein du comité syndical du SMAL ;

-D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à prendre ou signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**Communauté de Communes
des 1000 Etangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2023

N° 2023-77

Cession du foncier des déchetteries

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présdnté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le SYTEVOM exerce la compétence relative à la gestion des déchetteries et leurs activités.

Conformément à l'article L.1321-1 alinéa 1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Dans le cadre d'une harmonisation des situations existantes sur l'ensemble des sites accueillant une déchetterie ou un quai de transfert, le SYTEVOM a décidé d'acquérir les terrains d'emprise de ces équipements afin de pouvoir exercer pleinement sa compétence et d'engager les travaux de modernisation, d'extension et d'adaptation de ceux-ci.

La délibération du conseil syndical du SYTEVOM en date du 14 mars 2013 approuve le principe de ces acquisitions à des prix devant rester symboliques.

Jusqu'à maintenant cette acquisition des 3 déchetteries de la CCME n'avait pas été effectuée par le SYTEVOM.

Les parcelles concernées sont :

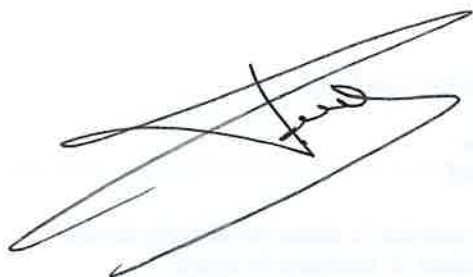
- section B, Parcelle n° 691, commune de MELISEY.
- section B, Parcelle n° 693, commune de MELISEY.
- section B, Parcelle n° 695, commune de MELISEY.
- section A, Parcelle n° 829, commune de FAUCOGNEY.
- section H, Parcelle n° 411, commune de TERNUAY-MELAY-ET-ST-HILAIRE.
- section H, Parcelle n° 512, commune de TERNUAY-MELAY-ET-ST-HILAIRE.

Il est proposé de céder ces parcelles au SYTEVOM à l'euro symbolique tout en étant précisé que les frais inhérents à cette cession, à savoir les éventuels frais d'arpentage et les frais notariés, sont à la charge du SYTEVOM.

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE le président à céder les parcelles correspondantes au foncier des déchetteries à l'euro symbolique au SYTEVOM.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0



Communauté de Communes
des 1000 Étangs
1^{re} Place du Marché
70270 MELISEY



Le Conseil communautaire :

- AUTORISE** le Président à céder les parcelles correspondantes au foncier des déchetteries à l'euro symbolique au SYTEVOM
- **AUTORISE** le Président à procéder aux formalités nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230606-2023_76-DE



N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 06 JUIN 2023**

N° 2023-78

Annule et remplace la délibération 2023-32

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN Françoisre présdnté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L422-3 et suivants,
Vu le décret n°2015-970 du 31/07/2015,
Vu l'article 59 de la loi de finances n°2015-1786 du 29/12/2015 pour 2015
Vu l'article 90 de la loi de finances n°2015-1785 du 29/12/2015 pour 2016
Vu l'article 86 de la loi de finances rectificatives n°2016-1918 du 29/12/2016 pour 2016
Vu les articles 44 et 45 de la loi de finances rectificative n°2017-1775 du 28/12/2015 pour 2017
Vu les articles L.2333-26 et suivants du CGCT,
Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,
Vu les articles R.5211-21, R.2333-43 et suivants du CGCT,

Le Président rappelle que le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique des communes membres de la Communauté de Communes.

Les modalités d'application réglementaires par la loi du 13 avril 1910 de la taxe de séjour, sont :

- date d'institution : 26/01/2007
- régime d'institution : taxe au réel
- période de recouvrement de la taxe : du 1^{er} janvier au 31 décembre
- date de recouvrement de la taxe : 31 décembre de l'année en cours

1- Personnes assujetties à la taxe de séjour

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (article L 2333-29 du CGCT). Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Hébergements classés : le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

Hébergements non classés ou en attente de classement : Afin d'harmoniser l'ensemble des tarifs sur le périmètre de la communauté de communes des 1000 Etangs, il est proposé d'instituer le taux de 2 % du coût par personne de la nuitée pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et chambres d'hôtes. Sont donc concernés les hôtels de tourisme, les meublés saisonniers, les hôtels de tourisme, les meublés saisonniers, les résidences de tourisme et les villages vacances sans classement ou en attente de classement. L'objectif de cette réforme est d'inciter au classement des hébergements touristiques.

Plateformes de locations : Depuis le 01/01/2019, la collecte de la taxe de séjour au réel se fait directement par les plateformes internet qui servent d'intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels.

2- Régime d'institution

La présente taxe de séjour est instituée au **régime réel** pour l'ensemble des hébergements du territoire communautaire.

3- Période de recouvrement de la taxe

La taxe de séjour étant une imposition auto-liquidée, son produit est versé au comptable public au 31 décembre de l'année concernée concomitamment à la remise de l'état déclaratif. S'agissant des plateformes de réservation en ligne, le versement du produit collecté au cours de l'année civile est reversé au comptable public compétent avant le 1^{er} février de l'année suivante.

4- Grille tarifaire

Conformément aux articles L 2333-30 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Catégorie d'hébergement	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Tarif retenu
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,70 €	4,00 €	1 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,70 €	3,00 €	1 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,70 €	2,30 €	1 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,50 €	1,50 €	0.75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,30 €	0,90 €	0,40 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,20 €	0,80 €	0,30 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20 €	0,80 €	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanages classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,60 €	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanages classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Tout hébergement sans classement ou en attente de classement à l'exception des hébergements de plein air			2 % du prix de la nuitée /personne

5- Exonérations

Les champs d'application des exonérations ont également évolué. Le Code général des collectivités territoriales prévoit désormais quatre catégories d'exonérations liées aux conditions des personnes hébergées :

- Les mineurs de moins de 18 ans,

- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, au sens des accords du 3 juillet 2009 relatifs au travail intermittent et saisonnier : « Le travailleur saisonnier est titulaire d'un contrat à durée déterminée conclu en application des articles L1242-2 et suivants du Code du travail. Chaque entreprise ne pourra envisager ce type de contrat que pour une seule activité saisonnière par an, soit pendant la période estivale, soit pendant la période hivernale. Dans ce cas, le recours à ce type de contrat interviendra pour une durée ne pouvant être inférieure à un mois ni supérieure à neuf mois »
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,

6- Affectation du produit de la taxe

Le produit de la taxe de séjour est affecté à des dépenses destinées à maintenir et favoriser le développement touristique du territoire :

- Contribution au financement de l'office de tourisme des 1000 Etangs (Bureaux de Faucogney et Melisey)
- Contribution à la mise en œuvre de la politique touristique du territoire

7- Obligation des logeurs

Le logeur a obligation d'afficher les tarifs et de les faire figurer sur la facture remise au client, distinctement de ses propres prestations (art R2333-46 du CGCT). Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour (art. L. 2333-37 du CGCT) et de la verser aux dates prévues par la présente délibération.

Le logeur a obligation de tenir un état désigné « registre des logeurs » précisant obligatoirement : le nombre de personnes, le nombre de nuits de séjour, le montant de la taxe perçue, les motifs d'exonération ou de réduction, sans éléments relatifs à l'état civil (art. R. 2333-50 du CGCT)

8- Obligation de la collectivité

La Communauté de Communes a l'obligation de tenir un état relatif à l'emploi de la taxe de séjour. Il s'agit d'une annexe au compte administratif, retraçant l'affectation de la taxe pendant l'exercice considéré.

9- Pénalités et sanctions

Retards dans la déclaration et le versement de la taxe :

Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0.75% par mois de retard. Sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe tout logeur, loueur, hôtelier, propriétaire ou autre intermédiaire qui n'aura pas perçu la taxe de séjour sur un assujetti ou qui n'aura pas respecté l'une des prescriptions relatives à la tenue de l'état récapitulatif. Sera punie des mêmes peines toute personne qui loue tout ou partie de son habitation personnelle qui n'aura pas fait dans le délai la déclaration exigée au loueur.

Procédure en cas d'absence de déclaration ou d'état justificatif :

La jurisprudence et notamment l'arrêt n° 31927 du Conseil d'Etat du 20 décembre 1985 et celui du 13 décembre 1989, confirment la possibilité de faire appel à la taxation d'office.

Ainsi, la procédure de taxation d'office est instaurée par la Communauté de Communes dans les conditions suivantes :

Lorsque la perception de la taxe de séjour par un hébergeur est avérée et que celui-ci, malgré deux relances, refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives prévues par l'article R. 2333-53 du CGCT, il sera alors procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le tarif de taxe de séjour applicable sur la totalité des nuitées de la période considérée. La deuxième et dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser.

Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recette établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se feront comme en matière de créances des collectivités locales. Elles pourront être interrompues à tout moment par une déclaration de l'hébergeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve.

Déroulement de la procédure de relance :

- 5 jours après échéance : envoi d'une première relance précisant un délai d'un mois pour payer.
- 30 jours après : envoi d'une seconde relance en recommandé avec accusé réception précisant un délai de régularisation de 5 jours avant mise en œuvre de la taxation d'office.
- 10 jours après : émission d'un titre de recettes de la taxation d'office transmis au comptable pour recouvrement.

10- Gestion et suivi de la taxe de séjour

La gestion et le suivi de la taxe de séjour impliqueront les étapes suivantes :

- Actualisation annuelle de la base de données des hébergeurs de territoire par des échanges entre l'office de tourisme et les communes membres de l'EPCI.
- Envoi des feuilles de déclarations en début d'année par e-mail ou courrier.
- Suivi des versements annuels.
- Mise en œuvre des relances en cas de retard ou d'impayé.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'assujettir tous les hébergements touristiques à la taxe de séjour au réel
- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus
- **ADOpte** le taux de 2 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des Finances Publiques de Haute-Saône
- **FIXE** les tarifs tels que définis ci-dessus

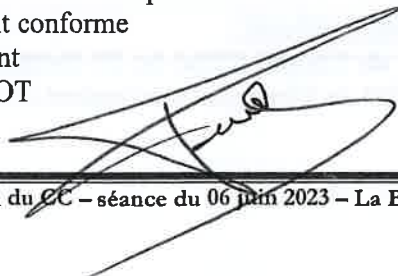
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2023

N° 2023-79

Subventions 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 mai 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le six juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GEHANT Franck	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté Par POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	DUPETY Sandra
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, JEANROY Yves

Pouvoirs: Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Lors du Bureau du 31/05/2023, il a été examiné plusieurs demandes de subvention aux associations/organismes suivants :

Budget général :

Club de badminton Lure Citers Melisey : 250 €

Amicale cycliste des 1000 Etangs : 250 €

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- ATTRIBUE** les subventions demandées par les associations/organismes vues ci-dessus
- **DIT** que compte tenu de l'enveloppe budgétaire 2023 votée pour les associations, il reste 2 subventions de 250 € pour l'exercice 2023
- DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023

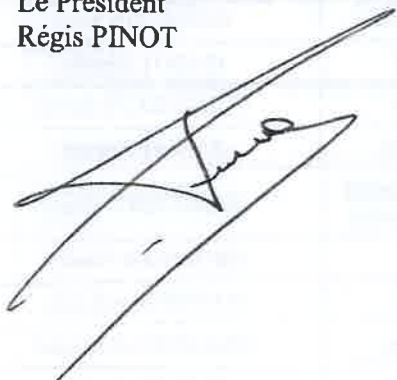
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**Communauté de Communes
des 1000 Étangs**
14, Place du Marché
70270 MELISEY